

MAIRIE D'OZAN

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS PRÉSENTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2022**

Pour rappel :

Suite à l'entrée en vigueur, depuis le 1^{er} juillet 2022, des nouvelles règles de publicité des actes pris par les collectivités (ordonnance 2021-13-10 du 7 octobre 2021).

Le compte rendu du conseil municipal est supprimé et remplacé par un procès-verbal consultable au secrétariat de mairie.

Une liste des délibérations prises par le conseil municipal sera affichée à la place du compte rendu.

Délibération n° 2022/29 examinée le 23/09/2022 : **Décision modificative**

Approuvée

Motifs de la décision modificative :

- Suite au vol dans le hangar communal, mise à jour de l'inventaire et ouverture des crédits afin d'acquérir de nouveaux matériels en remplacement de ceux volés
- Ajustement du budget principal :
 - ✓ Chapitre 014 « Atténuation des produits » dont le montant a été communiqué par la Préfecture au mois de septembre,
 - ✓ Chapitre 012 « Charge du personnel » en raison d'un remplacement prévu fin 2022
 - ✓ Chapitre 77 « Produit exceptionnel » concernant l'indemnité de l'assurance pour le remplacement du grillage au Pelou après un accident de la circulation.

Délibération n° 2022/30 examinée le 23/09/2022 : **Autorisation de signature d'une convention avec le SDIS**

Approuvée

Renouvellement de la convention de mise à disposition d'oxygène médicinal par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) au Centre de Première Intervention Non Intégré d'Ozan (CPINI).

Autres points abordés :

- Information sur la désignation d'un correspondant incendie et secours : Monsieur François BOURDON
- Présentation des rapports du SATESE sur le fonctionnement de la lagune
- Présentation des consommations électriques des bâtiments publics (comparatif 2021-2022) et information concernant la mise en place des dispositions d'économie d'énergie (limitation des systèmes de chauffage à 20°C)
- Proposition de modification des horaires d'éclairage public
- Information du versement d'une subvention du SDIS pour l'acquisition de matériel pour le CPINI
- Informations voirie :
 - ✓ Limitation de la vitesse à 70 Km/h prévue à l'entrée sud de la commune au niveau de la zone d'activité et étude pour l'installation d'ilot en dur pour matérialiser les tourne-à-gauche
 - ✓ Comptage des véhicules prévu sur la RD1b au niveau du parking de la garderie
 - ✓ Installation de 2 stops à l'intersection de la RD1b avec « Chemin des Pommiers » section sud et avec « Chemin des Violetes »
 - ✓ Remarques suite à l'installation des 2 stops Route de Chevroux
- Demandes de subventions :
 - ✓ Attente de réponse du Conseil Départemental pour les aménagements devant l'école
 - ✓ Refus de la Préfecture au titre de la DETR pour les aménagements devant l'école
- Invitations diverses
- Comptes rendus de diverses réunions : AG Loisirs Club d'Ozan, commission petite enfance et solidarité de la Communauté de Communes Bresse & Saône, COPIL du PLUi, attribution du marché pour le schéma directeur d'assainissement